

Garde nationale : objectif, fidéliser les réservistes



Trois ans après sa création, la Garde nationale compte déjà près de 76.000 réservistes. Elle en emploie plus de 6.600 par jour, dont 1.200 dans le cadre de missions de protection pour le compte du ministère des Armées.

Sa secrétaire générale, le général de Gendarmerie Anne Fougerat, en a dressé le bilan et présenté les perspectives à la presse, le 2 octobre 2019 à Paris, à l'occasion des « Journées des réservistes » (12 octobre-12 novembre). Il s'agit de confirmer la progression constatée (50 %) des engagements dans la réserve, initiée par les attentats terroristes de Paris (2015) et Nice (2016). L'émoi s'étant estompé, la perception de la menace devient moins évidente. Pourtant, 20 % des jeunes de 18-19 ans, en quête de sens et de supplément d'âme, souhaitent se rendre utiles dans la défense ou la sécurité de leur pays. La réserve, militaire ou civile, implique don de soi, envie de s'engager et compétences particulières.

Dix composantes. La Garde nationale fournit des réservistes aux ministères des Armées et de l'Intérieur. Au 1er janvier 2019, la réserve opérationnelle de premier niveau des armées, directions et services se monte à 38.529 personnels. *L'armée de Terre* en emploie 21.926 pour la protection des populations sur le territoire national (opération « Sentinelle » et plan « Vigipirate »), celle des installations militaires, l'assistance aux services publics et secours en cas de catastrophes naturelles, industrielles ou technologiques. La *Marine nationale* en emploie 5.838 pour la protection du territoire national (métropole et outre-mer) et sa défense maritime (surveillance du littoral et protection des eaux territoriales), la protection des navires de guerre et bases navales et aéronavales, le recrutement et le rayonnement de l'institution. *L'armée de l'Air* en emploie 5.829 pour la protection permanente de l'espace aérien national, des systèmes de combat et des sites militaires et civils. Les autres composantes des armées se répartissent les 4.141 restants. Le *Service du commissariat des armées* emploie des diplômés au minimum bac + 3, pour des missions militaires au sein d'une unité, d'un état-major ou d'un service, l'apport de compétences en finances, droit, logistique et achats sur le territoire national et/ou à l'étranger. Le *Service des essences des armées* en affecte à des postes de tous niveaux, dans l'approvisionnement, le transport, le stockage, la distribution et le contrôle de la qualité des produits pétroliers ainsi que la maintenance des matériels pétroliers. Le *Service d'infrastructure de la défense* en emploie dans la construction, la maintenance immobilière et la gestion technique et administrative du patrimoine. Le *Service de santé des armées* emploie des professionnels de santé et des étudiants en sciences de la santé, pour renforcer les centres médicaux, les hôpitaux, ses propres établissements et sur des opérations extérieures. La *Direction générale de l'armement* recherche des ingénieurs, chercheurs et autres diplômés (minimum bac + 5), disposant d'une solide expérience professionnelle valorisable dans la fonction armement. Au 1er janvier 2019, le ministère de l'Intérieur dispose de 37.388 réservistes. La *Gendarmerie nationale* en emploie 30.288 pour renforcer des unités d'active dans la sécurité et la bonne exécution des lois : protection des personnes et des biens, renseignement, alerte et secours. La *Police nationale* en emploie 7.100 pour des missions de soutiens opérationnel et logistique, de spécialiste (juridique ou informatique) ou d'agent de police judiciaire adjoint.

Loïc Salmon

Défense : des moyens face aux menaces de demain

Garde nationale : faciliter l'engagement et fidéliser

Défense et sécurité : de la menace à la résilience